



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **46**

Nombre de délégués :
- présents : **40**
- représentés : **5**
TOTAL **45**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 6 octobre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Thierry KLEIN, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Jean-Claude ANDRE, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBourg, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire - M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Chantal JEANPERT	ayant donné procuration à M. Philippe HEITZ
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

Membre excusé :

Mme Camille VIOLAS, Adjointe d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ÉCONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES « ACTIVEUM »,
3^{ÈME} TRANCHE : REPRISE D'UNE BANDE DE TERRAIN AUPRES DE LA SOCIETE GEMÜ INVEST**

N° 22-83

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 21-34 du 25 mars 2021, le Conseil Communautaire a décidé de céder une emprise foncière de 396,96 ares dans la 3^{ème} tranche de la zone d'activités "ACTIVEUM" à GEMÜ INVEST pour l'implantation de la société INTERCARAT ;

CONSIDERANT que le terrain en question se situe le long du fossé de la Hardt ;

CONSIDERANT que les bornes de délimitation de la parcelle ont été mises en place et qu'il s'avère que la représentation du fossé de la Hardt sur les plans ne correspond pas à la réalité des lieux ;

CONSIDERANT que le terrain de GEMÜ INVEST se situe en effet trop près du fossé rendant son entretien difficile voire impossible ;

CONSIDERANT que les représentants de la société sont d'accord pour nous rétrocéder une bande au Nord de leur bien au prix de la cession initiale ;

VU le procès-verbal d'arpentage N° 305W établi par Monsieur Vincent FREY, Géomètre-Expert à MOLSHEIM, en date du 20 juillet 2022, certifié par les Services du Cadastre à MOLSHEIM, le 7 septembre 2022 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 22 septembre 2022 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

d'acquérir auprès de GEMÜ INVEST, la parcelle cadastrée comme suit :

Commune d'ALTORF

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
12	115/1	Hardt	8,42 ares

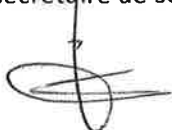
au prix à l'are de 3.500,00 € H.T., la transaction foncière totale s'élevant ainsi à 29.470,00 € H.T.,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'acte translatif de propriété y relatif.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 21 octobre 2022
- publication sur le site internet le : 21 octobre 2022

Acte à classer**DE-22-83**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-21T10-34-28.00 (MI240655049)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20221006-DE-22-83-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES - ZA ACTIVEUM, 3EME TRANCHE : REPRISE D'UNE BANDE DE TERRAIN AUPRES DE LA SOCIETE GEMU INVEST

Date de décision : 06/10/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations

Acte : [22-83 DEV ET ACTIONS ECONOMIQUES - ZA ACTIVEUM REPRISE D'UNE BANDE DE TERRAINS AUPRES DE LA STE GEMU INVEST.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 21/10/22 à 10:34

Date 21/10/22 à 10:34

Date 21/10/22 à 10:40

Par [SEGUIN Muriel](#)

Par [SEGUIN Muriel](#)